

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE DE BARON

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, cette note présente les informations essentielles du budget primitif 2024 de la commune, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Ce budget est présenté avec un suréquilibre de fonctionnement de **139 318.83 €**.

### I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Dépenses de fonctionnement

##### Chapitre 011 – Charges à caractère général : 374 942 €

Les prévisions 2023 du chapitre 011 sont en hausse de 66 % par rapport aux réalisations de 2023.

La dépense prévisionnelle de chauffage et de carburant est en hausse de 15 % par rapport aux réalisations de 2023.

Le crédit "fournitures scolaires" est maintenu à 54 € par enfant pour l'année scolaire, soit un montant de 4 752 € pour un nombre estimatif de 88 élèves dans le RPI. Un crédit de 3 085 € non utilisé en 2023 est reporté. Cette dépense est répartie entre les communes du RPI par rapport au nombre d'élèves.

Pour 2023, une dépense de 35 500 € est inscrite pour l'entretien des terrains communaux. Ce crédit servira entre autres à l'entretien des espaces verts des terrains communaux, au nettoyage des courts de tennis et à la réalisation d'importants travaux de remise en état de la cour du logement communal de l'ancienne poste.

70 000 € seront affectés à l'entretien des bâtiments. Plusieurs murs doivent être restaurés, notamment celui du cimetière. Les travaux de rénovation du monument aux morts non réalisés au cours des deux dernières années sont programmés pour le premier semestre.

Les frais d'entretien de la voirie et des réseaux sont estimés à 56 250 €

Au titre de la maintenance informatique, des photocopieurs, du paratonnerre, de l'horloge de l'église, des poteaux et du matériel d'incendie un crédit de 11 060 € est prévu, soit une augmentation de 4.61 % par rapport aux réalisations 2023.

L'ensemble des frais d'assurance est estimé à 38 890 €.

Le crédit « fêtes et cérémonies » est de 8 140 €. Le nombre des bénéficiaires des colis de Noël est estimé à 114. Le montant attribué au feu d'artifice sera de 2 000 €.

##### Chapitre 012 – Charges de personnel : 249 282 €

Une hausse de 19 % est prévue à ce chapitre par rapport aux réalisations de 2023. Cette hausse est due à l'évolution du régime indemnitaire des agents, à la prévision de la revalorisation du point d'indice.

##### Chapitre 014 – Atténuation des produits : 66 158,00 €

Ce chapitre comprend uniquement le prélèvement FNGIR pour un montant stable de 66 158,00 €.

##### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 127 613 €

Ce chapitre d'un montant prévisionnel de 127 613 € tient compte de l'augmentation de 2.40 % de la subvention versée à l'ILEP pour la gestion des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire mais également de l'augmentation de certaines subventions aux associations. Le montant prévisionnel des indemnités brutes versées aux élus est de 31 124 €, dont 15 291 pour le maire et le reste pour les trois adjoints.

##### Chapitre 66 – Charges financières : 2 274 €

L'endettement de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'élève à 120.45 € par habitant (population totale légale au 01/01/2020 en vigueur à compter du 01/01/2024). Cet endettement, détaillé ci-après, est très faible par rapport aux communes de la même strate démographique :

2024	Montant empunté	Encais.	Durée	fin	Taux	Encours 01/01	Intérêts	Capital	Annuité
Très haut débit	141 340.00 €	2015	20	2035	F/2.51	93 109.07 €	2 273.97 €	6 733.97 €	3 919.28 €

### **Chapitre 67 – Charges spécifiques : 1 000 €**

Ce crédit est prévu en cas de nécessité d'annulation de titres sur l'exercice antérieur.

### **Chapitre 68 – Dotation aux provisions : 5 320 €**

Conformément à la délibération du 29/06/2015 la commune doit amortir la participation versée au SMOTH pour le très haut débit sur une durée de 30 ans. Cet amortissement, tenant compte de la participation supplémentaire mandatée en depuis 2021, s'élève à 5 320 €.

### **Chapitre 023 (opération d'ordre) – Virement à la section d'investissement : 155 990 €**

Pour financer une partie des dépenses d'investissement, un autofinancement de 155 990 € est inscrit en dépense de fonctionnement.

## **B. Recettes de fonctionnement**

### **Chapitre 70 – Produits des services : 4 454 €**

Les produits des services seront de l'ordre de 4 454 € (concessions dans le cimetière, redevance d'utilisation du domaine public et remboursement de frais par autres redevables).

### **Chapitre 73– Impôts et taxes : 55 091**

Les recettes concernant les impôts et les taxes comprennent les compensations pour 33 091 € et le fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, estimé à 20 000 €. Au titre du pacte financier de la CCPV, une recette prévisionnelle de 2 000 € est inscrite à ce chapitre.

### **Chapitre 731– Fiscalité locale : 398 759 €**

La fiscalité locale est en hausse de 5.23 %. Ces recettes sont composées de la taxe sur les pylônes d'un montant de 116 722 € et des taxes directes locales.

Considérant les bases 2024 notifiées à la commune, et en maintenant les taux communaux votés en 2023, le produit attendu des taxes se présente comme suit :

	Bases notifiées	Taux maintenus	Produit
TFB	713 400.00 €	35.22%	251 259 €
TFNB	163 900.00 €	28.31%	46 400 €
TH	101 500.00 €	12.53%	12 718 €
			<b>310 377 €</b>

Compte tenu du coefficient correcteur calculé par la DGFIP pour équilibrer les compensations entre les communes suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales la recette prévisionnelle se présente comme suit :

Produit attendu des taxes .....	310 377.00 €
Contribution coefficient correcteur .....	-28 340.00 €
Taxe sur les pylônes	116 722.00 €
<b>Total prévisionnel au titre de la fiscalité locale =</b>	<b>398 759.00 €</b>

### **Chapitre 74 – Dotations et participations : 146 905 €**

Pour la dotation forfaitaire un calcul estimatif a été réalisé, pour les autres dotations, un montant identique aux réalisations 2023 est inscrit :

Dotations	Montants
Dotation forfaitaire	56 041 €
Dotation de solidarité rurale	14 300 €
Dotation élu local	3 030 €

Un remboursement de 8 673 € est versé à la commune sur la TVA payée en 2023 pour les travaux sur les bâtiments publics, les terrains et la voirie. L'aide départementale au fonctionnement des classes maternelles est de l'ordre de 6 000 € et le montant prévisionnel de la subvention de la région pour les transports scolaires s'élève à 3 390 €. La participation des communes de Rosières et Versigny aux frais du RPI est estimée à 30 000,00 €. Quant à la participation annuelle de La Poste aux frais de l'Agence Postale Communale, elle est de l'ordre de sera de 13 680 €. Enfin, les allocations compensatrices au titre de la taxe foncière s'élèvent à 6 582 €.

### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 39 350 €**

La recette prévisionnelle des loyers communaux et des locations de salles est estimée à 39 350 €, soit une baisse de 15 % par rapport aux réalisations de 2023. Cette baisse est due à la fermeture de la boucherie et à la vacance du studio de la place Jeanne d'Arc).

S'ajoute à ces recettes de fonctionnement une somme de **480 050.83 €** d'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2023.

## **II – SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A. Dépenses**

#### **Chapitre 16 – Emprunts et cautionnements : 6 737 €**

La part du capital remboursé sur les emprunts s'élève à 6 737 € en 2024. Il est également prévu un remboursement de cautionnement de 1 000 € en cas de départ de locataires des logements communaux.

#### **Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 35 878 €**

A ce chapitre sont inscrits des frais d'études et d'insertion d'un montant de de 35 878 € (sécurité routière - école). Il s'agit de crédits reportés.

#### **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 252 370 €**

Les crédits inscrits au chapitre 21 comprennent 203 117 € de reports de l'exercice 2023. Plusieurs projets engagés par la commune en 2023 stagnent à cause des démarches administratives très lentes. Les projets suivants sont prévus :

- Terrain bâti rue de Russons.....	100.000,00 €
- Installation de stores à l'école.....	3 000,00 €
- Réfection sol salle des fêtes.....	36 000,00 €
- Travaux LED éclairage public.....	30 000,00 €
- Vidéoprotection.....	63 870,00 €
- Matériel de bureau et mobilier.....	1 000,00 €
- Achat d'autre matériel.....	18 500,00 €

#### **Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 28 000 €**

Ce crédit de 28 000 € concerne le projet d'extension de l'école.

### **B. Recettes**

#### **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 11 680 €**

Le FCTVA et la taxe d'aménagement représentent une ressource de 11 680 €.

#### **Chapitre 106 – Excédent de fonctionnement capitalisés : 73 788.09 €**

Une somme de 73 788.09 € prise sur l'excédent de fonctionnement de 2023 est affectée à la section d'investissement.

#### **Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 60 100 €**

Les travaux d'investissement seront financés par des subventions :

- Départementales.....	27 020 €
- De l'Etat.....	30 590 €

- De la CCPV ..... 2 490 €

**Chapitre 021 – Virement de la section d'investissement : 155 990 €**

Nous retrouvons à ce chapitre l'autofinancement prévu en dépense de fonctionnement pour un montant de 155 990 €.

**Chapitre 040 - (opération d'ordre entre sections) : 5 320 €**

Une somme de 5 320 € est prévue en recette d'investissement pour l'amortissement de la fibre optique.

Le total des prévisions pour l'exercice 2024 est présenté ci-après :

	Fonctionnement	Investissement (dont reports)
Dépenses 2024	982 579.00 €	556 878.09 €
Recettes 2024	1 121 897.83 €	556 878.09 €
Suréquilibre 2024	139 318.83 €	- €

Les prévisions du service eau-assainissement 2024 sont les suivants :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2024	136 229.46 €	255 207.85 €
Recettes 2024	136 229.46 €	255 207.85 €

A Baron, le 26/03/20234

Le Maire,



Anne-Sophie Sicard